

RÉSUMÉ DES NORMES ET DES MODALITÉS
D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES
2^e cycle du primaire

Voici comment votre enfant sera évalué cette année.

Moyens d'évaluation

Les compétences et les connaissances seront évaluées par les enseignants tout au long de l'année à l'aide des moyens suivants : situations d'apprentissage et d'évaluation, travaux ou toutes autres tâches pédagogiques.

L'enseignant s'assurera d'avoir suffisamment de traces pertinentes, jugées les plus significatives, pour en faire l'analyse et porter son jugement professionnel.

Commentaires

Pour chacune des matières, un espace est prévu dans les bulletins pour communiquer, selon le jugement de l'enseignant, des commentaires liés aux forces, aux défis et aux progrès de votre enfant. De plus, différents moyens pourront être utilisés pour favoriser la communication avec vous : annotations dans l'agenda scolaire, travaux envoyés à la maison, présentation du portfolio, communication mensuelle si l'enfant a un plan d'intervention, etc.

Matières évaluées

Les matières suivantes seront évaluées à toutes les étapes : français, mathématique, science et histoire/géographie. **Toutes les autres matières au programme de votre enfant seront évaluées selon la séquence indiquée à l'intérieur de ce feuillet.**

Compétences autres

Au cours des six années du primaire, les compétences autres devront être appréciées pour vous informer des attitudes et habiletés de votre enfant, et ce, à l'étape jugée la plus appropriée par l'enseignant titulaire.

Élève en modification des attentes de programme

Il est à noter que les informations contenues sur ce document ne s'appliquent pas aux élèves qui font des apprentissages modifiés à leurs programmes et qui sont consignées à leur plan d'intervention. Pour toute autre information au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant de votre enfant.

ÉVALUATIONS

Épreuves suggérées par le Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSSPO)

2^e cycle (3^e année) : Les épreuves **suggérées** par le CSSPO en français et en mathématique seront **facultatives, au choix des écoles** et l'administration de ces dernières s'effectuera à la fin de l'année scolaire. Les résultats seront comptabilisés à l'intérieur de la 3^e étape au même titre que les travaux ciblés. Les résultats alloués aux épreuves compteront dans le 60 % de la 3^e étape, selon le pourcentage déterminé par l'école.

Épreuves obligatoires du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ)

2^e cycle (4^e année) : Les épreuves obligatoires du ministère (MEQ) en français lecture et écriture seront administrées à la fin mai et en juin. Celles-ci compteront pour 20 % du résultat final de l'année.

Épreuve obligatoire CSS des Portages-de-l'Outaouais (CSSPO)

2^e cycle (4^e année) : L'épreuve obligatoire du CSSPO en mathématique sera administrée à la fin de l'année scolaire. Le résultat alloué à cette épreuve sera comptabilisé dans le 60 % de la 3^e étape, selon le pourcentage déterminé par l'école.

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

Première communication

La première communication est un moyen de favoriser la collaboration entre l'école et la maison. Elle comporte des commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant. Elle sera déposée sur Mozaïk portail parents le 13 octobre 2023.

Premier bulletin (20 % de l'année)

Ce bulletin couvre la période du 31 août 2023 au 10 novembre 2023. Il sera déposé sur Mozaïk portail parents le 20 novembre 2023. La visite des parents est prévue le 16 novembre 2023.

Deuxième bulletin (20 % de l'année)

Ce bulletin couvre la période du 13 novembre 2023 au 16 février 2024. Il sera déposé sur Mozaïk portail parents le 28 février 2024.. Une rencontre ou un appel téléphonique est prévu pour les parents dont les enfants éprouvent des difficultés au niveau de l'apprentissage ou du comportement dans la semaine du 18 mars 2024.

Troisième bulletin (60 % de l'année)

Ce bulletin couvre la période s'échelonnant du 19 février 2024 au 21 juin 2024. Il sera déposé sur Mozaïk portail parents le 27 juin 2024

Disciplines du 2 ^e cycle			1 ^{re} étape (20 %)	2 ^e étape (20 %)	3 ^e étape (60 %)	Épreuves obligatoires	Les moyens suivants pourraient être utili- sés pour évaluer votre enfant
Français, langue d'enseignement	Lire	50 %	✓	✓	✓	4 ^e année Épreuve (MEQ) 20 %	Observation Évaluation Conversation Régulation Rétroaction Entrevue Traces
	Écrire	30 %	✓	✓	✓	4 ^e année Épreuve (MEQ) 20 %	
	Communiquer oralement	20 %	✓	✓	✓		
Mathématique	Résoudre une situa- tion problème	30 %	✓	✓	✓	4 ^e année Épreuve (CSSPO)	
	Utiliser un raisonne- ment mathématique	70 %	✓	✓	✓	4 ^e année Épreuve (CSSPO)	
Anglais, langue seconde	Communiquer orale- ment en anglais	50 %		✓	✓		
	Comprendre des textes lus et entendus	35 %		✓	✓		
	Écrire des textes	15 %		✓	✓		
Science et technologie		100 %	✓	✓	✓		
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté		100 %	✓	✓	✓		
Éducation physique et à la santé		100 %		✓	✓		
Éthique et culture religieuse		100 %	Éthi- que	Reli- gieux	✓		
Arts *Un choix	Plastiques	100 %	Créer	Ap- pré- cier	✓		
	Danse	100 %					
	Dramatique	100 %					
	Musique	100 %		✓	✓		
Compétences autres :	Exercer son jugement critique					NOTE : Si NE (non évaluée) à la 1 ^{re} ou à la 2 ^e étape, l'étape 1 ou 2 vaut 25 % et la 3 ^e étape vaut 75 %.	
	Organiser son travail			✓	✓		
	Savoir communiquer			✓	✓		
	Travailler en équipe			✓	✓		

* Veuillez cocher un seul choix parmi les trois formes d'art.